

Recours

يودع الطعن لدى القسم من طرف الطالب شخصيا

L'Etudiant doit déposer lui-même le recours auprès du Département

[Période de dépôt : du 12 au 14 mars 2023]

-Nom et Prénom de l'Etudiant [en français] :

-Date et lieu de naissance :

-Promotion :-Filière : -Section : -Groupe :

Module	Enseignant concerné	A préciser				
		Examen	TD	TP	Moyenne : TD et/ou TP	Autre

Tiaret, le

Emargement de l'Etudiant